

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## RALLYE REGIONAL DE NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

### Samedi 08 et Dimanche 09 AVRIL 2023

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	dès réception du visa	
Ouverture des engagements	Mercredi 15 février 2023	
Clôture des engagements	<b>Lundi 27/03/2023</b> à 23h59	Cachet de la Poste faisant foi
Parution du carnet d'itinéraire	<b>Samedi 08/04/2023</b> de 08h30 à 18h30	Buvette de la Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray
Dates et heures des reconnaissances	<b>Samedi 08/04/2023</b> de 08h30 à 18h30	
Direct / Listes / Classements		<a href="http://www.rallygt.net/rmf2023/">http://www.rallygt.net/rmf2023/</a>
Vérifications administratives	<b>Samedi 08/04/2023</b> de 14h00 à 18h15	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray
Vérifications techniques	<b>Samedi 08/04/2023</b> de 14h15 à 18h30	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray
Heure de mise en place du parc de départ	<b>Samedi 08/04/2023</b> à partir de 14h30	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs	<b>Samedi 08/04/2023</b> à 17h00	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray
Tableau d'affichage physique	<b>Samedi 08/04/2023</b> <b>Dimanche 09/04/2023</b>	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray
Publication des équipages admis au départ	<b>Samedi 08/04/2023</b> à 19h30	<i>Voir tableau d'affichage physique</i>
[ETAPE 1] Publication des heures et ordres de départ	<b>Samedi 08/04/2023</b> à 19h30	<i>Voir tableau d'affichage physique</i>
[ETAPE 1] Départ	<b>Dimanche 09/04/2023</b> à 07h30 <i>(basé sur le 1<sup>er</sup> VH)</i>	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray
[ETAPE 1] Publication des résultats partiels	<b>Dimanche 09/04/2023</b> 30min après l'arrivée du dernier concurrent	<i>Voir tableau d'affichage physique</i>
[ETAPE 1] Arrivée	<b>Dimanche 09/04/2023</b> à partir de 15h27 <i>(basé sur le 1<sup>er</sup> VH)</i>	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray

Vérifications finales		AV Concept Auto 9 route de Neufchâtel 76270 Mesnières-en-Bray
Taux horaire de la main d'œuvre		60 € TTC
Publication des résultats définitifs du rallye	<b>Dimanche 09/04/2023</b> <i>dès que possible</i>	<i>Voir tableau d'affichage physique</i>
Remise des prix	<b>Dimanche 09/04/2023</b> <i>lors du passage au podium d'arrivée</i>	La Boutonnière Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'A.S.A. Val de Bresle organise le 38<sup>ème</sup> Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 15/12/2022 sous le numéro 9 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 8 en date du 15/12/2022.

### Comité d'Organisation

Président : ..... François TRESO (Ecurie Brayonne Automobile)

Vice-Président : ..... Matthieu VASSEUR

..... Tél : 06.37.04.65.34 Mail : [admin.eba@orange.fr](mailto:admin.eba@orange.fr)

Membres : ..... Tous les sociétaires de l'Ecurie Brayonne Automobile

Secrétariat du Rallye, Adresse : ..... RallyGT

..... 19 rue Hamelin 27700 Les Andelys

Permanence du Rallye : ..... La Boutonnière

..... Impasse de la Boutonnière 76270 Neufchâtel-en-Bray

Lieu, date, horaire : ..... Samedi 08 et Dimanche 09 Avril 2023

### Organisateur technique

Nom : ..... Ecurie Brayonne Automobile

Adresse : ..... 631 rue des Tuilleries 76270 Bully

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY .....	Licence n°1653
Commissaires Sportifs	Christine FAULIN-LECAT .....	Licence n°126053
	Annick LARUE .....	Licence n°19109
Directeur de Course	Hubert VERGNORY .....	Licence n°7092
Adjoints à la Direction de Course délégués au PC	Jean-Yves FAULIN .....	Licence n°126053
	Xavier CALOIN .....	Licence n°18045
	Lucien VARANGLE .....	Licence n°36384
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Jean-Denis JOSSE.....	Licence n°34725
	Guillaume LEGRAND .....	Licence n°220796
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Didier DENIS .....	Licence n°162362
	Sébastien DEUIL .....	Licence n°113016
Commissaire Technique responsable	Jacques SALENNE .....	Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints	Christophe BOGEMANS.....	Licence n°44924

	Jean-Michel DESSE ..... Licence n°5538
	Jean-Louis AUBLE ..... Licence n°4592
	William BLOT ..... Licence n°236179
Médecin chef	Dc Hervé GALLOIS ..... Licence n°332301
Chargés des relations avec les concurrents	Claude CHRISTEL ..... Licence n°9367
	Michel GUENET ..... Licence n°196276
Chargé des relations avec la presse	Nicolas THERIER .....
Chronométrateurs	Bruno LE ROY..... Licence n°9337
	Jean AUBERT ..... Licence n°245502
	Jennifer LACHEVRE..... Licence n°
	Sylvain COUEDON ..... Licence n°123698
	Christine COUEDON ..... Licence n°228506
Classement	M. VOISIN Raphaël ..... Licence n°211834
Speaker	Benoni BONNET DE VALLEVILLE.....

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 38<sup>ème</sup> Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray compte pour :

Coupe de France des Rallyes 2023 coefficient 2

Championnats de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2023

Challenge EBA pour les membres 2023 de l'EBA

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement. La liste des inscrits sera consultable sur le direct <http://www.rallygt.net/rmf2023/>

Il n'y aura pas d'heure de convocation aux vérifications.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA*

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 38<sup>ème</sup> Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 27 Mars 2023 23h59 (cachet de la Poste faisant foi).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

**Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 25, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 145 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).**

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : ..... 315 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : ..... 630 € (x 2)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée sur la zone industrielle Sainte RADEGONDE (suivant le carnet d'itinéraire).

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 38<sup>ème</sup> Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray représente un parcours de 90,240 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36,690 km.

Les épreuves spéciales sont :

.....ES 1/3/5 NEUCASTEL d'une longueur de 6,580 km

..... ES 2/4/6 ESCLAVELLES / BULLY d'une longueur de 5,650 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "annexe 1".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe PROGRAMME / HORAIRES.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

Pour toute chicane non respectée, une pénalité de 30 secondes sera appliquée.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 1/ Généralités

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.

Est considéré « partant » tout équipage figurant sur la liste des admis à la course.

Les prix en chèque ne sont pas cumulables. Le concurrent sera alors doté du prix allant à son avantage.

Les prix en chèque seront adressés par voie postale sous sept jours après l'épreuve.

### 2/ Classement général Scratch

Des prix en chèque seront distribués aux cinq premiers du classement général de l'épreuve :

Place	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
Montant	350 €	300 €	250 €	200 €	150 €

### 3/ Classement général scratch par classe

Les classes prises en compte seront celles de l'article 4.1 du règlement standard des rallyes 2022 établi par la F.F.S.A. en page 8 et 9.

Les classes suivantes seront regroupées :

R5 : R5/Rally2 + Rally2 kit

GT10 : GT10 + RGT + FRGT + GT+

R2 : R2 + R2J + FR2

A7 : A7 + A7K + A7S

A6 : A6 + A6K

A5 : A5 + A5K

N2 : N2 + N2Série

Les 23 classes récompensées sont : R5\*, GT10\*, GT9, Rally3, A7\*, F215, F214, A8, N4, R4, FRC, Rally4, R3, A6\*, R2\*, F213, N3, Rally5, A5\*, R1, N2\*, N1, F211

Les primes seront calculées en pourcentage, en fonction du nombre de partants. A partir de 100 partants, le pourcentage se figera à 100%.

Par exemple :

105 partants : 100% de la prime sera distribuée

90 partants : 90% de la prime sera distribuée

Et ainsi de suite...

Place	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
De 1 à 3 équipages partants	145 €				
De 1 à 5 équipages partants	215 €	145 €			
De 1 à 10 équipages partants	225 €	170 €	70 €		
Plus de 10 équipages partants	315 €	180 €	145 €	90 €	60 €

### 4/ Classement pilote féminine

Place	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>
Pilotes féminines de 2 à 4 partantes	145 €	
Plus de 4 partantes féminines	215 €	145 €

## ANNEXE 1 – HORAIRE-TIMING

L'itinéraire horaire ci-dessous est calculé sur l'heure du premier concurrent historique.

ETAPE 1 – DIMANCHE 09 AVRIL 2022					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC FERME				07h30
CH 0A	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	0,620		00h05	07h35
CH 0B	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	08h05
CH 1	AVANT ES 1	1,770		00h08	08h13
	<b>ES 1</b>	0,100	<b>6,580</b>	<b>00h03</b>	<b>08h16</b>
CH 2	AVANT ES 2	12,320		00h30	08h46
	<b>ES 2</b>	0,100	<b>5,650</b>	<b>00h03</b>	<b>08h49</b>
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	2,940		00h20	09h09
SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h35	10h44
CH 2C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	0,620		00h05	10h49
CH 2D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	11h19
CH 3	AVANT ES 3	1,770		00h08	11h27
	<b>ES 3</b>	0,100	<b>6,580</b>	<b>00h03</b>	<b>11h30</b>
CH 4	AVANT ES 4	12,320		00h30	12h00
	<b>ES 4</b>	0,100	<b>5,650</b>	<b>00h03</b>	<b>12h03</b>
CH 4A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	2,940		00h20	12h23
SECTION 3					
CH 4B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h25	13h48
CH 4C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	0,620		00h05	13h53
CH 4D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	14h23
CH 5	AVANT ES 5	1,770		00h08	14h31
	<b>ES 5</b>	0,100	<b>6,580</b>	<b>00h03</b>	<b>14h34</b>
CH 6	AVANT ES 6	12,320		00h30	15h04
	<b>ES 6</b>	<b>0,100</b>	<b>5,650</b>	<b>00h03</b>	<b>15h07</b>
CH 6A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	2,940		00h20	15h27

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH6A